

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE
REF : DV/VG N° Cab 14-004

ARR2014 0138

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 26 JUILLET 2014 au 24 AOUT INCLUS 2014

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 26 juillet 2014 au 24 août 2014 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Anasthasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint, et Madame Annyck DODOTE 4^{ème} Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 26 juillet 2014 au 15 août 2014 inclus.

ARTICLE 2 : Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjoint, et Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 16 août 2014 au 24 août 2014 inclus.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anasthasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint,
- Madame Annyck DODOTE 4^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjoint,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 08 JUIL. 2014

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	10 JUIL. 2014
Affiché le	10 JUIL. 2014
Notifié le	11 JUIL. 2014
Publié le	10 JUIL. 2014



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0708-ARR2014_0138-AR